

<https://enseignants.se-unesa.org/Suivi-des-eleves-une-nouvelle-fonction-accessible-pour-les-professeurs>



Enseignants de l'Unsa

Suivi des élèves : une nouvelle fonction accessible pour les professeurs documentalistes ?

- Je suis... - Prof de lycée - collège - Je suis professeur documentaliste -

Date de mise en ligne : mardi 17 décembre 2019

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Quel rôle pour les professeurs principaux dans la nouvelle organisation du lycée GT ? Pour le SE-Unsa, la réforme est l'occasion d'améliorer le suivi des élèves et de mieux reconnaître le travail des personnels qui s'engagent dans cet accompagnement, en intégrant les professeurs documentalistes, qui ne pouvaient pas, sauf cas exceptionnel, assurer la fonction de professeur principal, dans cette réflexion.

Une mission de professeur principal de plus en plus lourde

La mission de professeur principal est devenue de plus en plus lourde au fil des années. Orientation, préparation des conseils de classe, lien avec la direction et la vie scolaire, ou encore avec les parents et les élèves, les professeurs principaux sont débordés et les chefs d'établissement ont de plus en plus de mal à trouver des candidats pour cette fonction.

Le SE-Unsa revendique de longue date une revalorisation de l'ISOE part modulable pour prendre en compte l'élargissement des missions des professeurs principaux.

Cette mission doit être valorisée pour l'accès à la classe exceptionnelle. Le dédoublement des professeurs principaux en terminale ne peut constituer qu'un premier pas : des décisions importantes doivent aussi être prises par les élèves en seconde et en première.

Un nouveau statut de professeur référent : pour quoi faire ?

La réforme du lycée et du bac, avec le système du choix des spécialités, bouleverse le groupe-classe tel qu'on l'a connu.

Le SE-Unsa propose de repenser le suivi des élèves avec un nouveau statut de professeur référent pour un groupe de 10/15 élèves, qui percevrait l'ISOE part modulable et permettrait de mieux préparer les élèves aux choix d'enseignements qu'ils doivent faire en fin de seconde et en fin de première.

Cette fonction doit aller de pair avec un temps dédié à l'accompagnement des élèves, hors marge de l'établissement, permettant d'assurer un suivi individualisé des élèves tout au long de l'année, en lien avec les 54 heures d'orientation annuelles.

Une partie de ces propositions a été retenue par le comité de suivi de la réforme (voir notre [article](#)), réuni le 4 décembre 2019, et les professeurs référents pourraient faire l'objet d'une expérimentation dans les établissements volontaires, mais seulement en première et en terminale. C'est insuffisant pour le SE-Unsa qui continuera à porter ses propositions.

Réforme du lycée : quelle place pour les professeurs documentalistes ?

Les professeurs documentalistes, acteurs de longue date de l'information à l'orientation, pourraient accéder à cette nouvelle fonction de professeur référent.

Ce serait une bonne nouvelle pour le SE-Unsa qui revendique l'égalité de traitement des professeurs documentalistes avec les autres enseignants certifiés (plus d'informations dans la [rubrique spéciale](#) de notre site). Il ne s'agit pas de donner de nouvelles missions aux professeurs documentalistes, mais bien de reconnaître toutes celles qu'ils mènent déjà et de leur permettre d'accéder aux mêmes fonctions que les autres enseignants.

Au-delà du suivi des élèves, d'autres questions se posent : accompagnement à l'orientation, refonte des programmes, développement de la certification PIX, poursuite de l'éducation aux médias et à l'information, mise en oeuvre de l'épreuve orale finale...autant d'enjeux pour lesquels on n'a pas assez questionné la place du professeur documentaliste alors qu'il peut jouer un rôle déterminant dans ces dispositifs.

Suivi des élèves : une nouvelle fonction accessible pour les professeurs documentalistes ?

Le SE-Unsa suivra avec attention ces questions.